

---

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

### **CONCEPTION, FOURNITURE ET RÉALISATION TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SKATEPARC, D'UNE PUMPTRACK ET D'UN TERRAIN DE BASKETBALL 3X3**

La Municipalité de Laurier-Station, située dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, désire obtenir des soumissions pour la construction, en mode performance (conception/fourniture/réalisation) d'un skateparc, d'une pumptrack et d'un terrain de basketball 3x3.

Une garantie équivalente à **10 %** de la soumission incluant les taxes doit accompagner la soumission conformément aux exigences de l'appel d'offres et de la formule de soumission.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur soumission à la Municipalité de Laurier-Station, sous enveloppe scellée, clairement identifiée et portant la mention « Appel d'offres # 24-00671 – Skateparc, pumptrack et terrain de basketball 3x3 » **avant 11 h, le vendredi 21 février 2025**. Celles-ci devront être déposées à l'adresse suivante :

Monsieur Stéphane Dion, directeur général  
**Municipalité de Laurier-Station**  
121, rue Saint-André  
Laurier-Station (Québec) G0S 1N0

Les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) <http://www.seao.ca> au numéro de référence « 24-00671 ».

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout Fournisseur doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Seuls les Fournisseurs ayant un établissement au Canada sont admissibles à soumissionner.

Tout Fournisseur qui désire obtenir des renseignements additionnels ou qui trouve des ambiguïtés, oublis, contradictions ou doutes sur la signification du contenu du présent document doit soumettre ses questions, par courriel, au représentant de la Municipalité :

Madame Kathleen Veilleux, directrice de projets  
**Techni-Consultant**  
[A-O@techni-consultant.com](mailto:A-O@techni-consultant.com)

La Municipalité de Laurier-Station ne s'engage à n'accepter aucune des soumissions reçues, ni encourir aucune obligation ou aucuns frais envers les Fournisseurs.

Donné à Laurier-Station, ce 4 février 2025.



Stéphane Dion  
Directeur général, greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **STÉPHANE DION**, directeur général de la municipalité de Laurier-Station, résidant de Sainte-Croix-de-Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station en date du 4 février 2025**
- **Babillard public – Hôtel de ville de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4<sup>e</sup> jour de février 2025.



Stéphane Dion  
Directeur général, greffier-trésorier